



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 24 novembre 2020

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

« Tout est prêt [...], c'est presque une rentrée normale » disait J. Castex le 26 août ; « il ne manquera pas de professeurs pour cette rentrée » surenchérisait J.M. Blanquer le 31, avant d'affirmer une semaine plus tard devant les députés-es que « la rentrée s'est passée dans la joie ». Entre mensonges et méthode Coué, au mépris des personnels, des élèves et des familles, la communication gouvernementale contribue à une délégitimation toujours plus forte de la parole de l'exécutif et à l'installation d'un sentiment de défiance. Sur le territoire Côte-d'Or comme partout ailleurs, avec un protocole sanitaire connu l'avant veille, de nombreux postes et BMP non pourvus, des organisations pédagogiques censées répondre à des injonctions impossibles à mettre en œuvre (comme la limitation du brassage des élèves entre niveaux), c'est dans une grande impréparation, voire dans la confusion que les personnels ont fait leur rentrée, à l'exact opposé de ce qu'affirmait la communication gouvernementale. C'est la conséquence, certes, de la concordance de la situation sanitaire et du télétravail qu'elle impose, mais aussi et surtout des modifications profondes provoquées par la loi de transformation de la fonction publique dans la gestion des personnels. Le résultat est que, contrairement à ce qu'a affirmé le Ministre, il manquait de nombreux professeurs ou CPE à la rentrée et encore actuellement dans les établissements. La FSU rappelle sa demande d'abrogation de cette loi car c'est une remise en cause grave et sans précédent des droits des personnels qui ôte toute transparence sur les actes de gestion de leurs carrières et sur l'égalité de traitement.

Sur le plan sanitaire, c'est la confusion la plus totale. Alors que la situation sanitaire se dégrade puisque d'après Santé Publique France la Bourgogne-Franche-Comté est « la deuxième région de métropole la plus touchée par la deuxième vague l'épidémie de COVID-19 » et que la Côte-d'Or connaît une « hausse du nombre de personnes hospitalisées en réanimation » selon le communiqué du 20 novembre 2020 de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté et que les mesures de restrictions perdurent (confinement...), le gouvernement maintient à contre-courant le jour de carence et l'allègement de la durée de quarantaine à 7 jours – contre l'avis de l'OMS notons-le, et contrairement à ce que font l'ensemble des pays voisins – et un allègement de la gestion des cas contacts en milieu scolaire (il en faut désormais 3 positifs dans une même classe pour qu'une mise en quarantaine puisse être envisagée). Où est la cohérence sinon celle « d'avoir moins de classes fermées » comme l'affirmait le Ministre ? Comment comprendre que d'un côté les rassemblements de plus de 6 personnes, masqués et en extérieur, soient interdits et que de l'autre, les élèves restent entassés dans les classes et dans les restaurants scolaires, comme si le virus n'entraînait pas à l'école. C'est le règne de l'absurde ! De même, l'organisation de réunions varie beaucoup d'un établissement à l'autre : maintien de réunions parents-professeurs « classiques », ailleurs les parents sont accueillis seulement par deux collègues, maintien de CA en présentiel... On a vraiment l'impression que le ministère se désintéresse des conséquences sur la santé des personnels – notamment des plus vulnérables – des élèves et de leurs familles. Il a fallu ainsi attendre le décret du 10 novembre 2020 pour que soit rétablie clairement la liste des situations de vulnérabilité. Néanmoins, la FSU regrette que la situation des personnels vivant avec un proche vulnérable (conjoint, enfant, membre de sa famille...) soit totalement absente des directives interministérielles.

Dans ce contexte nocif, il est incompréhensible et inique que la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » prévoie la disparition pure et simple des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ce sont pourtant dans ces instances qui traitent des difficultés concrètes vécues par les personnels, que sont possibles les confrontations et analyses des causes et la mise en œuvre de mesures pour y répondre.

La mise en place du « protocole sanitaire » renforcé n'a pas amélioré nos conditions de travail, bien au contraire, elle a aggravé les situations de souffrance des personnels. Le port du masque complique la pratique de notre métier. Enseigner avec un masque, c'est forcer pour projeter sa voix plusieurs heures par jour. Nombre de collègues se plaignent de maux de gorges et de migraines. D'autant que les masques DIM fournis à la rentrée par l'Éducation nationale, qui rétrécissaient au lavage à 60° et ne permettaient pas au Président de finir sereinement ses discours, n'étaient pas adaptés à l'enseignement, ont été traités à la zéolithes d'argent et de cuivre selon le site Reporterre, deux substances actives considérées comme toxiques et dangereuses pour l'environnement, mais également pour la santé. Espérons que ces masques

ne grèveront pas la santé des collègues qui les ont portés pour exercer leur métier ? Le protocole renforcé est diversement appliqué en Côte-d'Or, avec ou sans concertation des personnels. La distanciation physique d'au moins un mètre est rappelé « *lorsqu'elle est matériellement possible* ». Ce n'est donc pas un absolu à respecter. Elle ne peut pas l'être avec des classes bondées. Par ailleurs le protocole précise « *L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins quinze minutes à chaque fois* » et « *Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures* ». Dans de nombreux établissements certaines fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir. Pour les autres, malgré le réchauffement climatique, il commence à faire froid. Le gaspillage énergétique va être renforcé. « *La limitation du brassage entre les élèves de groupes différents (classe, groupe de classes ou niveau) est requise* »... Le ministre s'est souvenu ensuite qu'il avait imposé une réforme du lycée basée sur les spécialités donc sur le brassage des classes. Il ajoute donc « *Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment en Première, Terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau* ». On n'avait pas encore pensé en effet à mélanger les élèves de Seconde avec les Terminale pour les mêmes cours ! Rien ne change pour les cantines des écoles et collèges qui sont les lieux les plus dangereux car bondés et sans masque. Faute de personnels suffisants, en collège comme en lycée, le nettoyage et la désinfection ne sont pas faits aussi souvent que le stipule le protocole. Cette grave situation sanitaire n'a fait que révéler le manque d'agents d'entretien dans les établissements ainsi que la lourdeur et la pénibilité de leur tâche au quotidien. L'imputabilité de la maladie au service pour les personnels est une évidence qui doit être reconnue. Ce protocole « renforcé » oblige parfois les enseignants à changer dans l'urgence leurs pratiques, en général pour faire moins bien. De là vient encore la souffrance au travail : c'est dans le cœur même de leur métier que les professeurs et les autres personnels d'éducation, médico-sociaux, etc, voient leur quotidien se dégrader. Les collègues sont à bout ! Comment peut-on encore accepter que notre ministère n'ait pas une médecine de prévention digne de ce nom ? La colère est grande et l'épuisement-prédomine. Ce qu'il faut, ce sont des moyens humains supplémentaires, donc des postes et les heures qui vont avec. La FSU rappelle ici ses demandes d'embauche de personnels enseignants, d' AED, de CPE, d'infirmières, d'assistantes sociales, AESH, personnels d'entretien, de Psy-EN.

Dans le domaine pédagogique, là aussi, le désintérêt, voire le mépris du ministre semble total. Face au défi considérable et inédit que constitue l'interruption de tout ou partie de la scolarité des élèves au mois de mars dernier, et les retards d'apprentissages qui en découlent, le ministère botte en touche. Rien ou presque n'est prévu, aucune réflexion n'a été sérieusement menée sur l'aménagement des programmes et des examens, comme n'a eu de cesse de le réclamer la FSU depuis avril dernier. Et ce n'est certainement pas le dispositif des « vacances apprenantes » qui risque de remédier aux difficultés des élèves. Quant aux évaluations nationales, aux heures d'AP et à « devoirs faits », trois dispositifs qui préexistaient à la crise, ils ne peuvent répondre à la situation actuelle. Ces volants d'HSE, même importants, ne suffisent pas et seront bien difficiles à donner à des enseignants, déjà fatigués, et souvent contraints de supporter déjà deux heures supplémentaires. En dehors de promouvoir auprès des familles la fameuse « continuité pédagogique » qui sert surtout pour la communication officielle à masquer son impossible mise en œuvre, que prévoit le ministre pour répondre aux besoins des enseignants et des élèves ? Où sont les créations de postes qui devraient permettre de réduire massivement les effectifs, augmenter le temps de formation des enseignants, abonder les brigades de remplacements, constituer des RASED complets, décharger les directeurs et directrices, redonner de la latitude aux équipes pour élaborer la réponse aux défis que doit relever l'école ? C'est donc avec un sentiment d'abandon et une grande fatigue, physique et psychologique, que les personnels ont débuté cette année scolaire. Fatigue, qui s'est accompagnée d'une grande colère après l'abandon au dernier moment du ministre des deux heures consacrées à l'hommage de notre collègue Samuel Paty assassiné pour avoir fait son métier.

L'austérité à l'Éducation Nationale pèse lourd sur les conditions d'étude des élèves mais aussi sur les personnels, qui en plus de voir les effectifs de classe augmenter, ont des salaires indignes et des conditions de travail qui se dégradent et ce n'est pas l'annonce d'une pseudo revalorisation qui ne touche qu'une minorité d'enseignants qui va rattraper l'absence d'augmentation de la valeur du point d'indice depuis une décennie ! Sous prétexte de revalorisation le ministère ne cache plus sa volonté de transformer nos métiers. Localement et nationalement, la FSU sera vigilante à ce qu'aucune redéfinition des missions ne soit contraire au respect des droits statutaires des enseignants. Certains collègues subissent en plus le « management » des chefs d'établissement qui crée des tensions au sein des équipes (comme on le constate au sein de nombreux établissements de l'agglomération dijonnaise). L'institution serait irresponsable de ne pas entendre ces alertes. Des témoignages affluent en France et en Côte-d'Or interpellant l'institution quant à la solitude de l'enseignant·e, solitude face à la hiérarchie managériale, solitude face à des demandes de parents de plus en plus importantes et insistantes, solitude face à des réactions menaçantes parfois d'élèves quand on évoque certains thèmes ou propos en classe. La protection des personnels de l'Éducation nationale doit être instantanée et inconditionnelle notamment

contre des élèves violents et des parents intrusifs. Les lois de 1983 et de 2002 le permettent, que notre institution les applique.

1^{er} degré

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour le CTSD bilan. Nous aurions aimé des documents plus complets, avec notamment un récapitulatif des postes ouverts et fermés, à titre définitif ou provisoire, le nombre d'équivalents temps plein nécessaires pour les compléments de temps partiels, les allègements de services, les décharges...

Le constat d'effectif par rapport aux prévisions montre une légère augmentation globale des élèves ; ce qui indique le sérieux des collègues directeurs.trices lors de la préparation de leur carte scolaire !!! (Surtout dans le public !)

Le nombre d'écoles a baissé, et on voit depuis 2017 une volonté de fermer des petites structures. La FSU vous rappelle qu'elle n'est pas favorable à ces regroupements lorsque ça implique des temps de trajets trop importants ou une journée d'école trop longue pour les élèves, notamment les plus jeunes.

Nous pourrions nous réjouir de l'augmentation de classes en élémentaire (24) en pensant que les effectifs sont moins chargés mais au contraire, c'est l'effet des classes dédoublées. Plus de classes en EP pour les GS, CP et CE1 (107) au détriment des autres cycles sur ce territoire mais également dans toutes les écoles.

Dans le premier degré, aucune création d'ULIS, aucune UPE2A. Tous les élèves notifiés pour une orientation ULIS sont-ils accueillis ? N'y aurait-il plus de liste d'attente ? Les élèves allophones sont-ils eux aussi tous pris en charge avec ces 5 dispositifs et les postes itinérants ?

Quant aux dispositifs - de 3 ans, la FSU constate une baisse de leur nombre de 3 en 4 ans alors que la scolarisation des plus jeunes notamment dans les quartiers les plus défavorisés a tant été plébiscitée. La logique est compliquée à suivre !!!

Nous avons également été destinataires d'un document sur la généralisation des PIAL. Nous constatons qu'ils sont en majorité inter-degré. Les deux PIAL existants sont modifiés. Quel est l'intérêt pour les élèves, pour les personnels si ce n'est répondre à une injonction ministérielle inadaptée ?

La FSU tient à vous rappeler que cette nouvelle gestion des AESH est loin d'être bienveillante. Ces personnels précaires ont souvent à gérer plusieurs élèves et en plus ils devront changer d'établissement. Les élèves accompagnés ont souvent des pathologies particulières qui demandent une régularité, un personnel constant et formé. Malgré la volonté de rendre plus autonomes les élèves, ils n'en sont pas tous capables. Comment les AESH pourront-ils.elles participer au travail d'équipe ?

Concernant le bilan de cette rentrée dans le second degré, tous les ans, nous dénonçons les réformes multiples qui se succèdent favorisant le privé. Même si les chiffres montrent une baisse cette année de l'attractivité des établissements privés, on observe cependant que ce n'est pas le cas dans les lycées généraux et technologiques qui ont accueillis 43 élèves supplémentaires à cette rentrée surtout en seconde et en terminale ! Comment ne pas y voir ici une des conséquences de la réforme du lycée et du baccalauréat ? En effet, ces réformes, imposées par le ministère contre l'avis des professeurs, créent de nombreuses inégalités. Les dernières annonces et le calendrier diffusé par voie de presse concernant le baccalauréat 2021 montrent bien que le ministère avance à l'aveugle ! Comment les personnels et les lycéen·nes peuvent-ils travailler sereinement ? C'est pourquoi, la FSU, de nombreuses organisations syndicales des personnels et des lycées, et des associations de professeurs spécialistes, demandent pour cette année : le report à juin des épreuves de spécialité pour laisser aux élèves le temps d'y être effectivement préparés, la suppression de l'épreuve du Grand oral, un aménagement de toutes les épreuves du baccalauréat, une limitation des contenus des programmes attendus pour les épreuves. La FSU demande pour les années à venir une remise à plat de la réforme.

Concernant les collèges publics dans le département, nous ne souhaitons pas encore entrer dans une bataille de chiffres, mais tous les ans, nous dénonçons la « sous-évaluation » des prévisions d'effectifs d'élèves attendus par le Ministère et le constat réel ! Ainsi lors du CTSD du 6 février 2020, la prévision des élèves dans les collèges du département s'élevait à 18 742 or selon les documents reçus pour ce CTSD, il y a en réalité 18 993 élèves soit 251 élèves de plus ! Comment expliquer cette différence ? Les années se succèdent et la situation continue de se dégrader pour les élèves et les personnels... C'est pour cela que nous continuons de dénoncer le fait que ces chiffres ont toujours pour conséquence une baisse de moyens comme le démontre les documents reçus pour ce CTSD. Ainsi **avec 2 élèves en moins dans les collèges du département par rapport à l'an dernier, nous observons que la DHG finale des collèges a baissé d'environ 20 heures !**

De plus, nous nous posons de nombreuses questions concernant les documents : comment s'explique la différence entre les chiffres en bas du tableau de la page 7 qui indique qu'il y a 35 296 élèves dans le 2nd degré en Côte-d'Or alors qu'ils seraient 35 430 dans le tableau juste en dessous ? Quel est le bon chiffre ?

Concernant les chiffres dans le privé, les documents de l'an dernier indiquaient que le nombre d'élèves dans le secondaire dans le privé était de 9 376 or dans ce nouveau tableau, il est indiqué pour 2019 : 9100. Quels sont les bons chiffres : ceux des constats dans le privé fournis l'an dernier ou ceux notés cette année qui ne correspondent plus à ceux des années précédentes ? Dans tous les cas, ces variations de chiffres pour la même information nous laissent perplexes et compliquent l'analyse et la comparaison des données. Dans le public, nous vous avons alarmé l'an dernier sur la hausse des effectifs par classe où les classes à 30 élèves deviennent la norme ! Quels sont les seuils ? Ces classes « surchargées » posent de nombreux problèmes dans le contexte sanitaire actuel et nuit aussi à l'inclusion, guère possible actuellement !

Concernant les ULIS, 1 poste a été créé à Mirebeau mais la FSU tient à vous rappeler qu'il reste encore beaucoup d'élèves orientés en ULIS qui n'ont pas de places. Ce constat, cumulé à la hausse des effectifs dans les classes, met à mal tout le monde : les élèves inclus, les élèves des classes, les enseignants, les AESH, les élèves perturbateurs. Il est important de développer une véritable politique d'accueil de ces élèves. Les effectifs sont gonflés avec souvent 12 élèves et la recommandation dans les textes de 10 élèves n'est plus respectée. Ces élèves se retrouvent alors en SEGPA et prennent la place de collégiens qui relèvent des enseignements adaptés. Par conséquent, nous demandons de nouveau cette année un état des lieux précis des places manquantes en ULIS et en SEGPA.

Concernant les SEGPA, nous vous avons alerté depuis deux ans sur la fermeture de la SEGPA de Marsannay et nous sommes forcés de constater que les élèves de la SEGPA de Marsannay n'ont jamais rejoint en totalité la SEGPA du Chapitre au vu des chiffres de ces deux dernières années. Lorsqu'on regarde les données concernant les SEGPA, nous nous inquiétons de plus, de voir que la plupart des SEGPA du département sont très proches de leur capacité maximale d'accueil à l'exception de 4 d'entre elles ! Est-ce que de nombreux élèves attendent d'y être intégrés ou sont en classes « ordinaires » par manque de places ? Nous voyons bien que certains secteurs géographiques sont particulièrement touchés : agglomération dijonnaise, etc.

Concernant les moyens, nous constatons encore cette année que le besoin d'abondement dans de nombreux établissements était tellement manifeste qu'il se traduit par des ajustements dans plus d'une vingtaine d'entre eux ! Sans compter que si on compare le tableau reçu pour ce CTSD avec celui du CTSD du 6 février 2020, nous observons que 8 établissements avaient déjà vu leur DHG augmentée entre temps. Nous regrettons que cette distribution de moyens soit faite aussi tardivement pour les $\frac{3}{4}$ des établissements côte-d'oriens ce qui empêche parfois la création de classes supplémentaires surtout dans le contexte actuel. De plus, les chiffres ainsi « sous-évalués » du nombre d'élèves dans le département ont tout de même eu pour conséquences la suppression de 17 postes par rapport à l'an dernier dont 9 mesures de carte scolaire. Postes qui nous font cruellement défaut actuellement. Nous sommes aussi forcés de constater que cette année, ne figurent pas les motifs d'ajustements de ces DHG alors que les années précédentes, ils figuraient sur les documents illustrant que ces abondements étaient surtout dus à des niveaux particulièrement chargés. Nous regrettons fortement ce manque de transparence ! Enfin, avec les nombreux retours de collègues que nous avons actuellement, nous sommes contraints de constater que ces ajustements à la marge sont loin de satisfaire les besoins actuels « face à la réalité du terrain ».

Nous attirons votre attention comme l'an dernier concernant la situation particulière de certains établissements : Seurre, Echenon, Semur-en-Auxois, Jules Ferry à Beaune, Bligny sur-Ouche, Somberton, Beaune Monge, Herriot, Bachelard, Recey sur Ource, Montchapet, Genlis, Quetigny, Venarey-les-Laumes et Vitteaux etc. Or certains de ces établissements comme Seurre, Somberton, Genlis, etc. avaient déjà subis de lourdes pertes horaires l'an dernier et certains depuis plusieurs années... Au total, nous nous inquiétons pour une quinzaine d'établissements qui ont perdu au minimum une quinzaine d'heures de DHG voire beaucoup plus ! Comme l'an dernier, nous remarquons que les dotations sont très inégales en fonction des établissements dont beaucoup sont sous tensions à cause de cette logique budgétaire.

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle à continuer la mobilisation contre toutes les régressions sociales et dénonce l'absence de moyens supplémentaires alloués à l'Education nationale pour faire face aux enjeux de cette rentrée. En effet, la FSU rappelle ses revendications d'alléger et/ou d'aménager les programmes scolaires et surtout de procéder à un recrutement massif de personnels. La construction de la confiance, pour la FSU, correspond à l'écoute des besoins et des demandes des personnels. Ceci doit inévitablement passer par la mise en œuvre d'un cadre paritaire seul à même de s'assurer que les choix opérés vont bien dans le sens de l'intérêt général, c'est-à-dire la construction de l'égalité des droits des personnels comme des usagers des services publics. Nous sommes conscients que vous devez gérer au mieux la pénurie organisée par le gouvernement. Pour la rentrée 2021, la FSU revendique une hausse des moyens, la révision et une plus grande transparence du mode de calcul de la répartition des moyens attribués aux établissements dans un cadre paritaire dès maintenant en amont de la préparation de la prochaine rentrée pour laquelle le ministère prévoit d'ores et déjà la suppression de 1800 postes dans le second degré !

Pour terminer sur une note plus générale, en plein état d'urgence sanitaire et dans l'émotion suscitée par les attaques terroristes, de nouvelles restrictions des libertés, sous prétexte de mesures sécuritaires, sont à craindre. Le projet de loi sur la sécurité globale actuellement débattu à l'Assemblée nationale, contient de nombreuses mesures visant à restreindre une fois de plus la liberté de manifester et risque de renforcer la forte impunité en matière de violence policière. Dans ce contexte de restriction des libertés, avec le renouvellement de l'état d'urgence, la FSU s'oppose à ce projet de loi sur la sécurité globale et localement, appelle à un rassemblement, ce soir, à 18h, devant la Préfecture de Dijon.